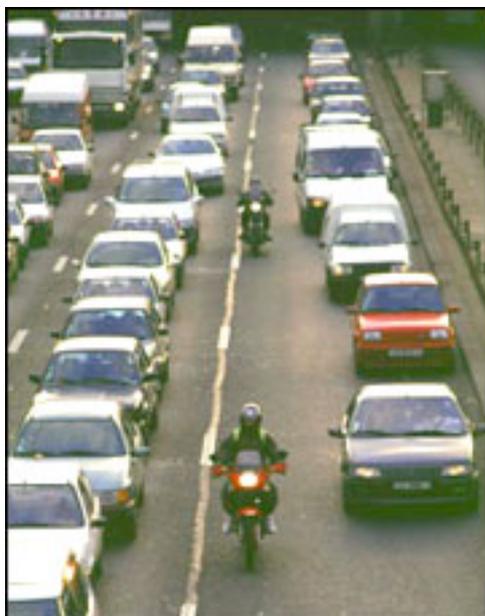


## Paris s'engage vers un plan antibruit

Article créé le mercredi 10 mars 2004



**La Ville de Paris fait de la gestion des nuisances sonores l'une de ses priorités environnementales. Grâce notamment à la cartographie du bruit routier diurne achevée l'an dernier, Paris est en avance dans la mise en œuvre de la directive européenne sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement. La municipalité ne souhaite pas s'arrêter en si bon chemin : au travers notamment de l'Observatoire du bruit, elle travaille à l'élaboration d'un plan global de lutte contre le bruit.**

L'assemblée générale de l'Observatoire du bruit, le 8 janvier dernier, a été l'occasion pour Yves Contassot, adjoint au maire chargé de l'environnement, de préciser le rôle central que tiendra l'observatoire dans la définition de ce plan. Débats et concertation préalables sont engagés depuis le début du mois de mars afin d'aboutir, d'ici à l'été 2004, à la définition d'un projet de plan qui sera soumis au Conseil de Paris.

Dans la perspective de l'élaboration de ce plan antibruit, les services municipaux ont réalisé un travail préliminaire de recensement des actions de réduction du bruit, qu'il s'agisse d'actions déjà mises en œuvre ou de propositions d'actions nouvelles se justifiant par l'ampleur des nuisances sonores auxquelles sont confrontés les Parisiens.

Après la cartographie du bruit routier diurne à Paris, consultable librement par Internet depuis juin 2003, des cartes du bruit routier de nuit et du bruit ferroviaire ainsi qu'une carte des survols réels de Paris devraient être publiées en cours d'année.

En ce qui concerne le bruit lié aux activités municipales, la Ville, au travers notamment du Service technique d'écologie urbaine, a pris de nombreuses dispositions techniques pour réduire les bruits de collecte des déchets : 75% des bacs à déchets et la totalité des colonnes à verre sont désormais insonorisés. Cette insonorisation fait appel aux dernières innovations techniques, telles les bacs « à coussin d'air » (fermeture silencieuse du capot). Le bruit de motorisation des bennes est en passe d'être réduit grâce au recours à la motorisation GNV (gain moyen de 3 dB). Des progrès restent à accomplir, en particulier sur le bruit lié aux équipements des bennes. Concernant le bruit des engins et matériels horticoles, le choix et les modalités d'emploi des matériels, ou encore l'adoption de pratiques de management environnemental, sont au nombre des solutions à mettre en œuvre.

En matière de bruits de voisinage, le Conseil de Paris a adopté une charte des lieux de vie de proximité visant à mieux concilier la demande de calme des riverains avec la vie culturelle de la cité. Un Observatoire des lieux de vie de proximité a également été installé. La création d'instances locales de médiation dans chaque arrondissement, visant à anticiper les problèmes de voisinage liés à l'activité des lieux musicaux, est en projet.

Le programme d'aménagement des rues (quartiers verts, espaces civilisés, réaménagement des deux bois, développement des modes de déplacements alternatifs à l'automobile) s'est, quant à lui, déjà soldé par une baisse du trafic de 8% entre mars 2001 et septembre 2003. Les services municipaux mènent aujourd'hui une réflexion approfondie sur l'extension du principe des quartiers verts à l'ensemble des quartiers centraux parisiens soumis à une pression automobile intense. En parallèle sont mises en œuvre des mesures plus spécifiques, telles que la couverture du boulevard périphérique ou l'adoption de revêtement de chaussée moins bruyants.

Plus généralement, l'Observatoire du bruit a vocation à formuler des propositions réalistes sur ce vaste sujet du bruit en ville, en s'appuyant le cas échéant sur des exemples de mesures adoptées par des villes étrangères. A cet égard, pour peser davantage sur les décisions prises au niveau européen, Paris participe désormais à un réseau des grandes métropoles européennes regroupant notamment Londres, Berlin, Rome, Stockholm, Madrid, Prague, Vienne et Varsovie. Un projet de proposition commune a été défini en novembre dernier à Berlin afin notamment d'amener n'Europe à renforcer les normes s'appliquant aux véhicules.